



# COTISATIONS 2016-2017

Le Conseil d'Administration du 9 FEVRIER 2016 a décidé du montant des cotisations du 01/09/2016 au 31/08/2017 comme suit :

DROIT ADHESION U.S.M.T	
DROIT ADHESION (1 <sup>ère</sup> année ou après 3 ans d'interruption)	15 €

COTISATIONS U.S.M.T		
AGENTS RATP-CRE-MUTUELLE-USMT CONJOINTS - RETRAITES RATP	A	90 €
ENFANT D'AGENT (Mineur à la date d'adhésion)	JA	45 €
NOUVEAUX AGENTS (moins 2 ans d'ancienneté RATP) <i>(15 € droit d'adhésion pour la 1<sup>ère</sup> année)</i>	NA	0 €
DIRIGEANTS	DE	95 €
EXTERIEURS	E	190 €

**Réductions accordées aux adhérents A sur le tarif cotisation (non cumulable) :**

**PASS SECTION (plusieurs sections pour 1 même adhérent) :**

Nb section	TAUX REDUCTION	TARIF A
1ère section	0 %	90 €
2ème section et suivante	50 %	45 €

**PASS FAMILLE (parents/enfants issus de la même famille) :**

Nb adhérents	TAUX REDUCTION	TARIF A
1ère personne	0 %	90 €
2ème personne ( <u>hors JA</u> ) et suivante	50 %	45 €